

## Mixité scolaire: le privé ne veut pas être un bouc émissaire

Pap Ndiaye veut lutter contre la concentration d'élèves favorisés qui s'accroît dans les établissements privés **Page 5**

La concentration d'élèves favorisés s'accroît dans les établissements privés. Lutter contre la ségrégation scolaire est une priorité pour Pap Ndiaye

# Mixité scolaire: le privé refuse de servir de bouc-émissaire

## *Lutte des classes*

**Le ministre de l'Éducation nationale doit dévoiler son plan pour augmenter la mixité scolaire avant la fin novembre. Il doit notamment s'inspirer des expérimentations déjà menées.**

Marie-Amélie Lombard-Latune

« ARGENT PUBLIC = ÉCOLE PUBLIQUE » : le slogan a fait les beaux jours de la FCPE, la fédération des parents d'élèves du public. Ces derniers jours, il est réapparu, *mezzo voce*, à propos de la trop faible mixité sociale dans les établissements scolaires, l'un des principaux chantiers de Pap Ndiaye. En ligne de mire des critiques, le privé sous contrat (dont 97,7% relève de l'enseignement catholique), qui scolarise 20% des élèves en France, est accusé d'accentuer la ségrégation sociale. Ses responsables, voyant arriver le danger, préparent la contre-offensive.

Officiellement, la hache de guerre n'est pas déterrée. « Le privé est associé à la réflexion en cours. Il doit aller plus loin dans la mixité », indique-t-on dans l'entourage du ministre en attendant les annonces officielles. Le 9 novembre, dans l'émission « Quotidien » sur TMC, Pap Ndiaye a seulement indiqué que l'enseignement privé devait prendre sa part dans le développement de la mixité scolaire et que ses responsables « montrent plutôt une bonne volonté ».

**Bombe.** Malgré cette prudence, au sein

de l'Éducation nationale, beaucoup pensent que le sujet doit être abordé plus radicalement et frontalement. Financé à 73% par l'argent public, le privé ne devrait plus pouvoir choisir librement ses élèves mais être intégré à la carte scolaire. « C'est une bombe, ce truc-là mais pourquoi l'État, qui paie, n'a aujourd'hui pas son mot à dire ? », lâche Bruno Bobkiewicz, secrétaire général du SNPDEN (chefs d'établissement), favorable au changement.

C'est la publication par l'Éducation nationale des « IPS » (indice de position sociale, barème attribué à chaque établissement en fonction du niveau socioprofessionnel de la famille de chaque élève) qui a mis le sujet sur la table. Ainsi que les statistiques dévoilant que 40,1% des élèves de collèges privés sous contrat viennent d'un milieu social très favorisé, contre 19,5% dans le public. Globalement, la concentration des élèves favorisés dans le privé est en nette augmentation. Autant de chiffres sur lesquels le directeur de recherches au CNRS et professeur à l'École d'économie de Paris Julien Grenet s'appuie pour interroger : « Y a-t-il beaucoup de modèles où l'État ne contrôle pas l'utilisation de l'argent public ? »



Les procédures d'inscription du privé ne sont pas transparentes. Quels sont ses critères ? Ses élèves sont de plus en plus sélectionnés (et renvoyés) sur leurs résultats scolaires. Il lui faut recruter les meilleurs pour continuer d'être en bonne position dans les classements ».

Politiquement, le sujet est aussi lancé. Dans les rangs de LFI notamment où le député Rodrigo Arenas (ancien président de la FCPE) lance : « On organise l'entre-soi et la reproduction sociale. L'idée commence à se répandre dans l'opinion que s'il n'y a pas d'argent magique dans l'Education nationale, il faut aller le chercher dans le privé. » Dans la majorité, la tonalité est moins virulente mais un député Renaissance, spécialiste de l'éducation, évoque quand même « un scandale éducatif » et « une concurrence déloyale du privé ». Sa collègue Cécile Rilhac, elle aussi chargée de ces dossiers pour le parti présidentiel, nuance : « Le privé n'est pas la seule clé pour améliorer la mixité sociale. Il faut aussi s'attaquer à la ségrégation urbaine, aux communes qui ne respectent pas les 25% de logements sociaux, s'interroger sur ces parents qui font le choix de retirer leur enfant du public, quitte à se saigner aux quatre veines, dans une stratégie d'évitement de la carte scolaire. »

Le privé n'a pas l'intention de se laisser enfermer dans ce débat. Aux critiques et aux velléités de mise au pas, il répond qu'il n'a pas à payer pour les échecs de l'Education nationale, ni à se voir attribuer la responsabilité d'une école qui ne parvient pas à surmonter le déterminisme social. Pas question de servir de bouc émissaire à l'inégalité des chances. « C'est nous faire un mauvais procès », assure à l'Opinion le secrétaire général de l'enseignement catholique, Philippe Delorme.

Des pistes y sont étudiées pour diversifier le profil des élèves. Les collectivités locales sont aussi sollicitées. Mais le privé sous contrat dresse des lignes rouges, ne voulant pas être soumis à la carte scolaire ou voir son recrutement au lycée passer par la procédure Affelnet.

### Ne pas rallumer la guerre scolaire.

Quand, peu après sa nomination, il rencontre le secrétaire général de l'enseignement catholique en juin, Pap Ndiaye lui lance rapidement : « Que comptez-vous faire pour la mixité sociale ? » Depuis l'été, la rue de Grenelle phosphore sur le sujet. Tout en tenant compte de

la donne politique, d'un exécutif qui n'a pas les moyens de s'aliéner la droite en rallumant la guerre scolaire. « Dans les évolutions envisagées, il n'y aura rien de coercitif, précise l'entourage de Pap Ndiaye. Il n'y a ni demande sociale, ni politique en ce sens. » Le cabinet du ministre, en partie hérité de Jean-Michel Blanquer, ne serait pas non plus très enclin à tordre le bras du privé. Quant à l'éventuelle utilisation du fait que les enfants de Pap Ndiaye sont scolarisés à l'École alsacienne, elle n'inquiète pas outre mesure. « On va laisser cela aux polémiques Twitter », promet d'ailleurs l'adversaire LFI Rodrigo Arenas.

Pour le moment, personne ne semble avoir intérêt à allumer la mèche mais chacun se tient prêt, au cas où.

@malombard

**« L'idée commence à se répandre dans l'opinion que s'il n'y a pas d'argent magique dans l'Education nationale, il faut aller le chercher dans le privé »**



SIPA PRESS

**Le privé sous contrat** (dont 97,7% relève de l'enseignement catholique), qui scolarise 20% des élèves en France, est accusé d'accentuer la ségrégation sociale.

